



Récupération sur l'aide sociale

Par **mimimontagne**, le **29/04/2015** à **16:54**

Bonjour,
ma mère vit actuellement en maison de retraite. Nous avons épuisé toute ses économies. Je souhaiterais donc faire une demande d'aide sociale car nous sommes trois filles et nous versons 300 euros par mois chacune pour le complément de la facture de son hébergement. Personnellement, c'est très compliqué sur le plan financier au vu de mes revenus. Mais ma mère possède des terres agricoles d'une valeur d'environ 2000 euros et mes soeurs tiennent beaucoup à les conserver. Hors, l'aide sociale est récupérée par le Conseil Général. Serait-il possible qu'elles puissent racheter ce bien immobilier au décès de notre maman? Car je trouve dommage de se priver d'une aide pour un capital d'une valeur assez faible. Merci de votre réponse.